

MAIRIE DE CHERONNAC

COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL Du 13 avril 2017 à 20 h 30

Lecture des délibérations.

Validation du procès-verbal de la réunion précédente.

Approbation des comptes de gestion 2016 communal, assainissement, CCAS et lotissement des grandes laides.

Approbation des comptes administratifs 2016 communal, assainissement, CCAS et Lotissement des Grandes Laides. Le compte administratif communal laisse apparaître un excédent de fonctionnement et un excédent d'investissement. Le CCAS laisse apparaître un excédent de fonctionnement. Le compte administratif de l'assainissement présente un déficit de fonctionnement et un déficit d'investissement et celui du lotissement présente un déficit d'investissement et de fonctionnement. Mais globalement l'ensemble cumulé des différents comptes administratifs 2015 fait apparaître un solde excédentaire.

Affectation des résultats 2016 :

- Budget communal : le conseil municipal décide d'affecter 18 882.55 euros à la section d'investissement au compte 1068. La différence de l'excédent de fonctionnement sera reprise à la section de fonctionnement pour 590 689.03 euros. Le résultat d'investissement sera repris à la section d'investissement pour 27 099.95 €.
- Budget assainissement : le déficit de fonctionnement sera repris à la section de fonctionnement pour 19 585.07 €. L'excédent d'investissement sera repris à la section d'investissement pour 1 126.98 €.
- Budget CCAS : le conseil municipal affecte 3 303.03 euros en section de fonctionnement.
- Budget lotissement des grandes Laides : le déficit d'investissement sera repris à la section d'investissement et le déficit de fonctionnement sera repris en fonctionnement.

Pour 2017, le conseil municipal afin de limiter la pression fiscale des ménages a décidé de maintenir les mêmes taux d'imposition quand 2016.

- taxe d'habitation : 11,06 %.
- taxe sur le foncier bâti : 11,22 %.
- Taxe sur le foncier non bâti : 60,59 %.

Le produit fiscal attendu pour 2016 est estimé à 83 482 €.

Vote des budgets primitifs 2017 communal, assainissement, CCAS et lotissement des Grandes Laides qui prennent en compte : la rénovation des allées du cimetière, la numérotation des concessions, l'achat d'un poêle à granulés qui sera installé dans le local des chasseurs, une débroussailleuse, un four et un chariot pour la salle des fêtes et un tracteur tondeuse.

La commune peut bénéficier cette année d'un prêt de 6 000 € du conseil départemental à un taux bonifié de 0.25 %. La commune décide de solliciter cet emprunt pour la rénovation des allées du cimetière.

Le conseil municipal valide le devis de l'entreprise Fabrègue de 668.54 € TTC pour la rénovation d'un registre d'état civil.

Le conseil municipal a décidé d'acquérir une nouvelle débroussailleuse épareuse. 3 devis ont été établis. Une étude comparative avec les différentes options va être effectuée pour valider le choix le mieux disant.

Concernant la limitation de vitesse dans le Bourg, l'étude a été confiée à l'ATEC87 ainsi que l'étude pour la rénovation du préau derrière la Mairie.

Suite à la demande de Mr et Mme LE CAER de la Féranchie qui souhaiteraient acquérir 44 m² du communal jouxtant leur propriété pour pouvoir clôturer de façon harmonieuse, le conseil municipal décide de vendre cette partie à 1 € le m² avec frais de bornage et de notaire à la charge des acquéreurs.

Un marché festif aura lieu le 25 août sur la place de la mairie.

Le festival de printemps organisé par l'ARAL en partenariat avec les amis de SAINT Eutrope et des sources de la Charente aura lieu le 20 mai à Chéronnac avec au programme randonnée sur les Salles Lavauguyon, 12 heures un repas sous chapiteau à Chéronnac, différentes expositions, 14 heures visite guidée sur l'histoire de Chéronnac et sur la rivière Charente, 16h30 chorale occitane avec entrée libre et 18h00 vin d'honneur offert par la commune de Chéronnac.

A Chéronnac, le 18 avril 2017.
Le Maire,